

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER LE PARC EOLIEN DE MONT D'ORIGNY, ORIGNY-SAINTE-BENOITE

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le Préfet de l'Aisne a prescrit, par arrêté du **14 mai 2013**, une enquête publique qui sera ouverte du **vendredi 14 juin 2013 au mardi 16 juillet 2013 inclus**, dans les communes de MONT D'ORIGNY et ORIGNY-SAINTE-BENOITE sur la demande d'autorisation d'exploiter une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs de plus de 50 mètres de hauteur dénommée parc éolien de Mont d'Origny, Origny-Sainte-Benoite sur le territoire des communes de MONT D'ORIGNY et ORIGNY-SAINTE-BENOITE présentée par la société MET Le Mont d'Hussard dont le siège social est situé Tour de Lille 19^e étage Boulevard de Turin 59 777 LILLE.

Le projet est composé de 7 éoliennes d'une puissance nominale de 3,4 MW et d'une hauteur de 132 mètres sur le territoire des communes de MONT D'ORIGNY et ORIGNY-SAINTE-BENOITE.

Les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers, l'avis émis par l'autorité environnementale ainsi que toute information relative à l'enquête publique sont consultables sur le site Internet de la préfecture de l'Aisne (www.aisne.pref.gouv.fr).

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance du dossier, qui contient l'étude d'impact et l'avis émis par l'autorité environnementale susmentionnés, dans les mairies de MONT D'ORIGNY et ORIGNY-SAINTE-BENOITE ou à la Direction départementale des territoires aux heures habituelles d'ouverture, et formuler éventuellement ses appréciations, suggestions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur, à la mairie de ORIGNY-SAINTE-BENOITE, siège de l'enquête. Ces observations doivent être consignées ou reçues avant la fin de l'enquête.

Des informations peuvent être également demandés auprès de la société MET Le Mont d'Hussard à Tour de Lille 19^e étage Boulevard de Turin 59 777 LILLE.

M. Alain RODIER, responsable SHE, en retraite, a été désigné comme commissaire enquêteur et M. Claude BAGUE, enquêteur vacataire, en retraite, a été désigné comme suppléant ; M. Alain RODIER siègera pour recevoir les observations du public aux dates, heures et lieux suivants :

| JOURS | HEURES | LIEUX |
|--------------------------|---------|-----------------------|
| Vendredi 14 juin 2013 | 9h-12h | ORIGNY SAINTE BENOITE |
| Samedi 22 juin 2013 | 15h-18h | MONT D'ORIGNY |
| Lundi 01 juillet 2013 | 9h-12h | ORIGNY SAINTE BENOITE |
| Mercredi 10 juillet 2013 | 15h-18h | MONT D'ORIGNY |
| Mardi 16 juillet 2013 | 15h-18h | ORIGNY SAINTE BENOITE |

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, à la Direction départementale des territoires (50, boulevard de Lyon, 02011 LAON Cedex), dans les mairies de MONT D'ORIGNY et ORIGNY-SAINTE-BENOITE et sur le site Internet de la Préfecture de l'Aisne, pendant une durée d'un an, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Le Préfet de Région Picardie est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la demande susvisée, qui peut être un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions ou un arrêté de refus d'exploiter.

Pour le Directeur départemental des territoires et par délégation,
Le responsable d'unité,
Thomas BOSSUYT

